



Secret bancaire dans succession ?

Par **rose**, le 20/11/2011 à 19:57

Bonjour

Suite au décès de notre papa une banque fait quelques difficultés pour produire des relevés bancaires au notaire. Le secret bancaire n'est il pas levé au décès d'une personne et quels recours avons nous pour faire jouer la transparence ?,

Par **corimaa**, le 20/11/2011 à 21:41

Bonsoir,

En tant qu'heritier réservataire, vous avez effectivement la possibilité de demander les relevés bancaires sur les 10 dernières années, c'est payant.

Pour cela, il faut que le notaire délivre des certificats d'herédités à tous les héritiers que vous présenterez à la banque.

Votre mère est également décédée ?

Par **mimi493**, le 20/11/2011 à 21:48

Est-ce qu'il s'agit d'un compte-joint avec un tiers ? Si oui, le tiers est-il d'accord ?

Par **rose**, le **20/11/2011** à **22:13**

Merci pour vos réponses.

Par **corimaa**, le **20/11/2011** à **22:24**

Rose, repondez à la dernière question pour que l'on soit sûr de vous avoir bien répondu. Le compte de votre père est-il un compte joint avec votre mère encore vivante, ou bien un compte joint avec une autre personne encore vivante.

Par **rose**, le **21/11/2011** à **07:16**

Ma mère est aussi décédée et nous sommes les seules héritières mes sœurs et moi

Par **corimaa**, le **21/11/2011** à **07:48**

Donc vous avez le droit de demander les relevés de compte sur les 10 dernières années

Par **rose**, le **21/11/2011** à **09:13**

Merci pour votre réponse